



IV^E NOTE DE CONJONCTURE SUR L'IMPACT DE LA CRISE SUR LES MARCHES DE L'UGAP

Lundi 17 avril 2023

1. Le contexte général

Alors que l'on s'attendait, au début de l'année 2022, à voir progressivement se résorber les difficultés apparues au sortir de la crise épidémique, une nouvelle période de troubles s'est malheureusement ouverte avec le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Les mesures de rétorsion réciproques prises par les occidentaux et la Russie (sanctions internationales, d'une part, restrictions de livraison de gaz, d'autre part) ont aggravé les premières manifestations inflationnistes consécutives à l'apparition, au second semestre 2021, de phénomènes d'accroissement brutal de la demande au moment où la politique chinoise du « zéro covid » suscitait une contraction de l'offre.

Le renchérissement du coût de l'énergie a fortement pesé sur le niveau de l'inflation qui s'est par ailleurs propagée à l'ensemble du système productif. L'augmentation du salaire minimum de croissance (Smic) de même que les tensions constatées sur le marché du travail ont également contribué, en France, à l'augmentation des coûts de production et de distribution.

Par ailleurs, ces difficultés interviennent au moment où les besoins de financement des entreprises pour opérer une réelle transition environnementale n'ont jamais été aussi importants.

Dans ce cadre général, pour assurer l'approvisionnement de ses clients, l'UGAP a continué, en 2022, à apporter une vigilance particulière à l'évolution de la situation des marchés en tension et, notamment, de ceux très dépendants, dans leur production, des énergies.

2. Les mesures prises par l'UGAP en 2022

2.1. La sauvegarde des marchés existants

Dans un premier temps, l'établissement s'est appliqué à sauvegarder son offre pour éviter à ses clients de devoir mettre en place des procédures d'achat dans un contexte où, comme l'UGAP l'a rappelé dans les notes de conjoncture précédentes, de nombreux fournisseurs se montraient dans l'impossibilité de garantir des conditions techniques et commerciales dans la durée, certains renonçant même à répondre à des appels d'offres publics.

Sur près de 20 % de ses marchés, elle a ainsi été conduite à rediscuter avec ses fournisseurs chacun de leurs engagements, en leur demandant de justifier toute modification souhaitée en matière de prescription technique, de capacité de production, de délais de production et de prix, puis en leur demandant d'indiquer sur quelle durée ils s'estimaient en capacité de maintenir ces nouvelles conditions.

Parallèlement, la direction juridique de l'UGAP a mis en place une solution reposant sur l'utilisation des motifs de modifications prévus par la directive 2014/24 et codifiés aux articles R. 2194-1 et suivants, plus particulièrement sur les circonstances imprévues, qui permettent de modifier les marchés, dans la limite de 50 % de leur montant initial.

Après étude des demandes présentées par les industriels, l'UGAP a accepté de procéder à des modifications techniques, de délai ou de prix sur près de 500 de ses 3 000 marchés.

Le vecteur juridique retenu pour opérer ces modifications a été celui de la décision unilatérale à effet limité dans le temps plutôt que celui de l'avenant, cette dernière autorisant une modification provisoire du marché permettant à l'UGAP de piloter au plus juste la relation contractuelle en fonction des difficultés rencontrées par les fournisseurs.

2.2. La mise en place de nouvelles dispositions juridiques pour les marchés à venir

Dans un second temps, l'UGAP s'est appliquée à concevoir des clauses de révision de prix permettant de mieux prendre en compte les aléas économiques, l'UGAP étant convaincue qu'il est de l'intérêt de toutes les parties prenantes d'assurer un équilibre économique des marchés sur la durée.

3. L'évolution constatée des coûts des intrants en 2022 et leur possible évolution en 2023

3.1. Les matières premières

Jusqu'au déclenchement de la guerre en Ukraine, une forme de stabilisation des cours des matières premières semblait se dessiner sur des niveaux relativement élevés, aucune des différentes sources prévisionnistes ne projetant alors leur baisse à court terme.

La guerre russo-ukrainienne a toutefois ramené leurs cours sur des chemins haussiers, une part importante des réserves mondiales de certaines d'entre elles se trouvant sur le territoire russe.

Toutefois, les premiers signes d'un léger ralentissement de la demande mondiale, liée aux politiques mises en place par les banques centrales pour freiner le mécanisme inflationniste, ont contribué à orienter à la baisse les cours de certaines matières premières (acier, cuivre, aluminium, palladium...). Ceux-ci demeurent toutefois à des niveaux élevés par rapport à ceux qu'ils affichaient avant la crise sanitaire.

Les baisses de prix de certaines matières premières ne se feront cependant pas sentir avant quelques mois. Les fournisseurs assurent en effet aujourd'hui leurs productions au moyen d'intrants acquis à des périodes où leurs prix se trouvaient à leur niveau le plus élevé.

3.2. Évolution du coût des composants électroniques et informatiques

Après un début d'année 2022 particulièrement difficile du fait de l'existence d'un profond déséquilibre entre une offre perturbée par les mesures anti-covid en Chine et une demande très tonique, le second semestre a vu les tensions se détendre sous l'effet d'un ralentissement des ventes de PC, smartphones et téléviseurs.

Ce reflux s'est confirmé en fin d'année à la suite du tassement de la demande d'équipement en postes de travail, serveurs, datacenters et équipements de production. Il a présidé à un allègement des prix et à un raccourcissement des délais de livraison sur l'ensemble des composants électroniques, à l'exception de certaines puces de technologie mature, utilisées dans le secteur automobile et l'industrie.

En 2023, la baisse de la demande de composants électroniques devrait se confirmer. Au premier trimestre, la hausse des prix devrait être ramenée à 15 ou 20 % contre plus de 75 % au deuxième semestre 2022, des baisses étant même attendues sur près d'un tiers des composants. À l'inverse, les difficultés rencontrées dans l'approvisionnement en semi-conducteurs de technologies matures par l'industrie automobile devraient perdurer jusqu'à la fin de l'année.

3.3. Les énergies

Les marchés du gaz et du pétrole, déjà très fortement orientés à la hausse depuis l'automne 2021 ont atteint des niveaux inégalés après le déclenchement de la guerre en Ukraine. Les sanctions internationales qui l'ont suivi ont renforcé le déséquilibre, emportant vers les sommets les cours du gaz et de l'électricité ainsi que ceux des produits pétroliers.

La demande mondiale de pétrole a continué de se redresser en 2022, suite à l'amélioration de la situation sanitaire et à la réouverture des économies, mais également en raison de tendances au remplacement du gaz naturel par le pétrole dans la production d'électricité de certains pays européens et dans l'industrie. La demande mondiale devrait connaître une croissance modérée en 2023 selon

l'AIE. Les cours du Brent devraient continuer d'évoluer à des prix compris entre 80 et 90 US \$ le baril, donc moins élevés qu'en 2022 où ils ont fréquemment dépassé les 100 US \$.

S'agissant du gaz, la baisse de la consommation en Europe (- 20 % au dernier trimestre 2022 / 2021) et l'augmentation des importations de GNL (+ 70 % au dernier trimestre 2022 / 2021) ont limité les prélèvements sur les stocks en fin d'année, leur niveau (930 TWh) étant supérieur de 30 % à la moyenne sur la période 2011-2021.

L'exceptionnelle douceur de l'hiver, enfin, a conduit les marchés européens à anticiper pour le début 2023 un prix moyen de l'ordre de 70 €/MWh, à comparer aux 123 €/MWh de 2022. Sur le début de l'année, la tendance semble se confirmer puisque le prix PEG mensuel se situe au mois de mars à 43 €/MWh contre 127 €/MWh en 2022. Un regain de tensions est cependant toujours possible, notamment si la demande industrielle chinoise se montre supérieure aux anticipations.

Enfin, l'année 2022 a vu une hausse continue des cours de l'électricité avec un pic à 1 130 €/MWh en août 2022, près de douze fois supérieur au précédent enregistré en 2008 lors de la crise des *subprimes*.

En France, cette hausse des cours a essentiellement trouvé son origine dans la faible disponibilité du parc de production nucléaire consécutive aux retards survenus dans les programmes de maintenance du fait de la crise sanitaire.

En synthèse, sur un an, de décembre 2021 à décembre 2022, l'augmentation des prix de l'énergie a atteint + 15,1 %.

3.4. Évolution des coûts et délais des transports

Les taux de fret, qui s'étaient envolés pendant la crise épidémique ont retrouvé des niveaux proches de ceux de 2019. Le prix d'un conteneur de 40 pieds sur un trajet Shanghai – Europe du Nord s'affichait ainsi aux alentours de 1.600 US \$ début avril 2023 contre près de 11.000 US \$ un an auparavant. L'inflation, la normalisation de la consommation mondiale que révèle notamment un plafonnement de la croissance de l'e-commerce, ainsi que la guerre en Ukraine ont en effet sensiblement infléchi la demande sur laquelle sont calés les tarifs de transport maritime.

La baisse des taux de fret pourrait continuer en 2023 sous l'effet d'une probable baisse de la demande de biens de consommation et d'une augmentation de la flotte mondiale (a priori de 4 %). Toutefois, le retour aux taux de fret d'avant pandémie paraît peu probable, les grands transporteurs maritimes soutenant les taux en annulant des voyages pour répondre à la baisse de la demande et en réduisant leur capacité, notamment par élimination des navires les plus anciens ou les plus petits.

S'agissant des transports routiers, la hausse du coût de revient complet a atteint en 2022, en longue distance, près de 20 % pour un poids lourd roulant au gazole. Cette hausse tient beaucoup à l'explosion du prix du gazole (l'indice CNR a progressé de 47 %), mais également à l'augmentation du coût salarial des personnels de conduite (+ 12 % consécutive à 3 revalorisations des grilles salariales conventionnelles en 2022) et, enfin, au renchérissement des prix des véhicules (+ 11 %).

Pour 2023, la prévision d'inflation des coûts hors carburant s'établit autour de + 9 % en moyenne annuelle. Le facteur principal demeure le coût de personnel de conduite (+ 13 % en moyenne annuelle sur les salaires et charges), coût conditionné par l'augmentation du SMIC et par la pénurie structurelle et européenne de chauffeurs routiers.

4. Les autres éléments facteurs d'augmentation des prix

4.1. La parité euro – US \$

L'invasion de l'Ukraine en février 2022, puis l'annonce d'un plan de relance massif aux États-Unis en mars 2022, ont conduit l'euro dans une dynamique baissière qui s'est aggravée en raison des perspectives d'arrêt des livraisons de gaz russe mais aussi de la remontée des taux d'intérêt américains. Alors proche de 1,20 US \$ au début de l'année 2022, l'euro s'est déprécié pour atteindre au mois de septembre son plus bas niveau (0,96 US \$).

Cette dépréciation a renchéri les importations de biens de consommation, biens intermédiaires et matières premières, rendu les importations d'énergie (gaz et pétrole) encore plus chères et contribué in fine à l'accélération du taux d'inflation en zone euro.

À partir du mois de septembre toutefois, l'euro a retrouvé une certaine vigueur pour atteindre à la fin du mois de janvier 2023 : 1,09 US \$. Son niveau en 2023 est aujourd'hui anticipé aux alentours de 1,10 US \$ au mois d'avril et de 1,15 à 1,20 US \$ fin décembre 2023.

4.2. L'évolution du coût du travail en France

Le salaire minimum interprofessionnel de croissance brut a connu, en 2022, du fait de l'inflation, une triple revalorisation. Il est ainsi passé le 1^{er} janvier 2022 de 1 589,46 € à 1 603,12 €, puis le 1^{er} mai 2022 de 1 603,12 € à 1 645,58 €, puis le 1^{er} août 2022 de 1 645,58 € à 1 678,95 €. Enfin, le 1^{er} janvier 2023, il a été de nouveau revalorisé à 1 709,28 €.

Au final, entre le 31 décembre 2021 et le 1^{er} janvier 2023, le SMIC sera passé de 1 589,46 € à 1 709,28 € soit une progression de 7,54 %.

L'effet de ces revalorisations s'est particulièrement ressenti sur les productions et surtout sur les services employant une main-d'œuvre faiblement qualifiée (propreté, sécurité humaine...), la progression du SMIC ayant également un effet à la hausse quasi mécanique sur les rémunérations qui lui sont légèrement supérieures.

4.3. L'élévation des taux d'intérêt

Les différents taux interbancaires en zone euro (Euribor), relativement stables au cours des dernières années (- 0,546 % au 4 janvier 2021 ; - 0,570 % au 3 janvier 2022 pour l'Euribor 3), ont connu en 2022 une hausse significative liée aux mesures prises par la Banque centrale européenne (BCE) pour maîtriser une inflation dont l'ampleur n'a jamais été aussi importante depuis la création, il y a vingt ans, de la zone euro. Ainsi, le taux Euribor 3 a-t-il atteint + 2,162 % au 2 janvier 2023 et + 3,175 % au 14 avril 2023.

Les indices TEC (Taux de l'échéance constante) à 5 et 7 ans, très utilisés également pour le calcul des taux ont aussi beaucoup augmentés : ainsi le TEC 5 est passé de - 0,29 % au 3 janvier 2022 à + 2,75 % au 14 avril 2023 et le TEC 7 de - 0,12 % au 3 janvier 2022 à + 2,74 % au 14 avril 2023.

5. Les conséquences sur l'offre de l'UGAP

Avant d'aborder les conséquences de ces évolutions sur l'offre de l'UGAP, il convient de rappeler que tous les fournisseurs de l'établissement n'ont pas, durant cette période, forcément adopté la même attitude.

Certains ont pu tirer parti de la situation pour renforcer leur position face à leurs concurrents en investissant dans le maintien, le plus longtemps possible, de leurs conditions de prix et de délai. D'autres, à l'inverse, ont adopté une position plus défensive en demandant à leurs clients de prendre en compte, le plus rapidement possible, les hausses de prix de leurs intrants de fabrication.

Au-delà de ces stratégies, tous n'ont pas, de surcroît, supporté les augmentations de coûts de ces intrants au même moment, leur prise en compte dépendant des dates de renégociation de leurs contrats d'approvisionnement. Cela a notamment été le cas dans le secteur de l'énergie.

5.1. Le secteur des véhicules légers en acquisition

En 2022, le marché a reflué de près de 8 % malgré quatre mois consécutifs de hausse au second semestre. Avec 1,5 million de voitures particulières neuves immatriculées, il s'est inscrit en recul de 30 % par rapport à 2019 (soit - 700 000 unités), enregistrant son plus bas niveau depuis 1974. Une baisse qui résulte notamment d'une succession de crises qui ont concerné la disponibilité des semi-conducteurs, la logistique (manque très important de chauffeurs), l'augmentation des prix des matières premières et la flambée du prix des énergies après le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Au-delà de son importante contraction, le marché français a surtout été marqué, en 2022, par une progression bien plus forte que prévue des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Ensemble, elles ont représenté 21 % des ventes contre 18 % en 2021. Toutefois, si les ventes de véhicules électriques ont progressé de + 25,2 % (+ 48,5 % sur les deux premiers mois de l'année 2023) et atteint 13,1 % de part de marché, celles de véhicules hybrides rechargeables ont reculé de 10 % sous l'effet de la contraction des achats des entreprises -leur part de marché passant de 8,3 % en 2021 en 2021 à 8,1 % en 2022. Les hybrides non rechargeables essence ont continué à progresser avec une part de marché de 20,1 % contre 15,4 % en 2021. Aussi, la motorisation diesel a poursuivi son déclin (15,3 % des véhicules neufs en 2022 pour 20,8 % en 2021), déclin qui n'a pas profité aux voitures essence qui ne représentent plus que 38,8 % des immatriculations neuves (41,0 % en 2021).

Face à cette baisse très importante des volumes de vente et à l'évolution des attentes des automobilistes, la course à la transition écologique a conduit les constructeurs à rechercher une maximisation de leurs profits pour financer les adaptations nécessaires de leur outil productif. Ainsi, nombreux sont ceux qui reconsidèrent leur positionnement en abandonnant les productions de niches et/ou les versions d'entrée de gamme, et en privilégiant le haut de gamme plus rémunérateur, notamment les catégories SUV.

Dans ce contexte de crise et de renchérissement des coûts de production, les constructeurs ont alors le plus souvent dénoncé les accords tarifaires les liant à leurs plus grands clients, révisé leurs tarifs à la hausse et limité les remises accordées puis exigé la suspension des pénalités de retard du fait de leur incapacité à maîtriser les délais de fabrication.

Dans ce contexte très défavorable, l'UGAP a réussi à sauvegarder son offre, notamment de véhicules à faible émission et à préserver sa compétitivité économique, y compris lors de renouvellements d'offres. Hors les véhicules aux couleurs de la Police et de la Gendarmerie nationale, l'UGAP a ainsi vendu, en 2022, près de 8 850 véhicules particuliers dont près de 33 % de véhicules à faible émission (2 500 véhicules électriques et 400 hybrides rechargeables).

5.2. Le secteur des véhicules légers en location

A l'instar du marché d'acquisition, les loueurs longues durées de véhicules ont été confrontés à deux difficultés : celle inhérente à l'achat des véhicules loués, les constructeurs n'étant plus disposés à consentir les mêmes conditions que par le passé ; celle inhérente à l'augmentation des taux d'intérêt.

L'augmentation généralisée des tarifs publics des constructeurs automobiles associée à la diminution des remises commerciales accordées aux loueurs a impacté fortement les valeurs à financer et celle des taux financiers, ainsi que le montant final des loyers.

Cette situation ne devrait pas évoluer favorablement à court terme.

5.3. Le secteur des véhicules utilitaires légers

Cette crise sectorielle a également frappé les carrossiers automobiles, confrontés tout à la fois aux problématiques des constructeurs (contingentements, augmentation des délais de livraison et des prix...), mais également à celles portant sur leur activité propre de transformation (hausse des matières premières, des composants, du coût de la main-d'œuvre...).

Aussi, en 2022, le marché des véhicules utilitaires légers a enregistré une baisse de 19,5 % par rapport à 2021, une baisse avivée par la situation économique difficile des artisans et entrepreneurs confrontés à une forte inflation et à l'envol du prix des carburants. Le marché des véhicules utilitaires devrait néanmoins renouer avec la croissance durant l'exercice 2023.

5.4. Le secteur des véhicules industriels

Le secteur des véhicules industriels est pour sa part entré en temps décalé dans la crise. Sa moindre consommation en matières premières et composants, par rapport aux constructeurs de véhicules légers, lui a en effet permis de tenir un temps sur ses stocks. Pour la même raison, les industriels du secteur n'ont pas été considérés comme des entités pour lesquelles il convenait de renégocier en priorité les prix de ces matières premières ou composants.

Néanmoins, en cours d'année 2022, tous ou presque ont été confrontés à des difficultés d'approvisionnement en intrants de fabrication, les incertitudes quant à leur capacité à disposer des intrants de fabrication les conduisant, soit à attendre d'en avoir disposition pour s'engager à fabriquer à

un prix fixé et définitif, soit de lancer des fabrications en sollicitant ultérieurement, au regard des prix qui leur étaient demandés par leurs fournisseurs, des revalorisations financières et/ou des allongements de délais de fabrication.

Cette situation a parfois conduit, sur certains segments, à des suspensions de commercialisation ou à des contingentements. Ainsi, la commercialisation d'une part importante des marchés de véhicules d'incendie et de secours a dû être suspendue par l'UGAP en l'attente du résultat des renégociations de prix et de délais menées par ses titulaires avec les constructeurs de châssis. Parfois même, l'absence de tarifs actualisés par les constructeurs a conduit l'UGAP à relancer des appels d'offres de carrossier après que les tarifs soient disponibles.

Par ailleurs, le manque de visibilité a également conduit certains industriels ayant les délais de fabrication très longs à anticiper de nouvelles normes européennes relatives à la sécurité générale de véhicules poids lourds de manière à ne pas se trouver en situation de livrer, in fine, des véhicules qui ne seraient plus conformes.

D'une manière générale, les délais de fabrication ont été multipliés par deux durant l'année 2022. En revanche, les augmentations de prix ont touché une part relativement limitée de l'offre.

Pour 2023, alors que les prix des matières premières devraient, soit décroître, soit ne plus augmenter, le marché, qui est soumis à une forme d'inertie, devrait toutefois être impacté par les augmentations enregistrées en 2022 des coûts de l'énergie et de la main-d'œuvre, notamment les entreprises de petite taille dont le travail génère une part importante de la valeur des véhicules industriels.

5.5. Le secteur des matériels informatiques

Du fait du maintien des restrictions sanitaires mis en place par le gouvernement chinois, la production de matériels informatiques est demeurée inférieure à la demande jusqu'à la fin du premier trimestre 2022. Le déficit de production a atteint près de 30 %, la production mondiale de processeurs et de cartes graphiques restant alors très inférieure aux attentes.

Durant cette première période résultant, en 2021, de la forte reprise post-pandémique des économies nord-américaines et européennes, les délais de fabrication ont considérablement augmenté du fait des pénuries de puces électroniques, mémoires et disques durs, mais également des difficultés rencontrées dans le transport maritime. Dans ce cadre de surchauffe générale aggravée par une parité € / US\$ défavorable à la monnaie européenne, l'UGAP s'est trouvée contrainte d'accepter certaines augmentations tarifaires comprises entre 7 et 15 % dont elle a néanmoins limité la durée.

Au second semestre, sous l'effet d'un ralentissement de la demande mondiale et de sa saturation dans certains domaines (notamment en PC et écrans) ainsi que d'un retour progressif à la normale des conditions de transports maritimes entre la Chine et ses principaux partenaires économiques, les délais de livraison sont redevenus plus normaux (45 jours au lieu de 90) en même temps que diminuait la pression sur les prix.

Cette situation s'est prolongée sur le début de l'année 2023. Aussi l'UGAP a-t-elle enregistré ses premières baisses de prix et indiqué à ses fournisseurs qu'elle serait très attentive à l'évolution de la situation en cas de demandes de reconduction des augmentations temporaires délivrées au premier semestre 2022.

A ce stade et pour 2023, la situation semble évoluer favorablement, la fin des mesures de lutte contre la pandémie annoncée par le gouvernement chinois au mois de décembre 2022 devant avoir pour effet d'accroître l'offre face à une demande vraisemblablement en progression faible : 2 à 3 %. Les évolutions de la demande seraient toutefois différentes selon qu'il s'agit de services informatiques et de logiciels, toujours attendues en croissance de 6 à 9 % ou d'appareils qui, à l'inverse, seraient en recul d'environ 5 %. Les secteurs professionnels, notamment les entreprises qui cherchent à achever leur transformation digitale devraient cependant soutenir la demande, sauf dans le domaine des matériels où elles freinent encore les dépenses en rallongeant les cycles de renouvellement.

5.6. Le secteur du mobilier

Dans le mobilier et l'équipement général, le premier semestre 2022 a été profondément impacté par les répercussions, sur les circuits d'approvisionnement des industriels, de la guerre en Ukraine ainsi que par le maintien de mesures de confinement en Chine. Le déclenchement de la guerre russo-ukrainienne a en effet bouleversé l'économie du bois et du papier et renchérit les cours des métaux déjà au plus haut en 2021 ainsi que des hydrocarbures dont sont issus les composants entrant dans la fabrication des mousses. Les mesures de lutte contre la pandémie, imposées en Chine, ont pour leur part ralenti les productions de quincaillerie (vis, charnières, poignées...) et augmenté leurs prix. Aussi les industriels ont-ils parfois préféré assurer leurs approvisionnements sur des marchés élevés plutôt que de prendre le risque de manquer ultérieurement d'intrants.

L'UGAP s'est donc trouvée en situation de devoir instruire un nombre important de demandes temporaires d'ajustements de délais et de prix (aux alentours de 10 %) pour sécuriser la livraison de ses clients.

À compter de l'été, les cours de certaines matières premières ont néanmoins commencé à s'infléchir. Toutefois, cette amélioration est demeurée contrariée par le niveau de prix, encore très élevé, des énergies et par l'accroissement du coût de la main-d'œuvre.

S'agissant des consommables, les produits d'hygiène ont été particulièrement impactés en 2022 par les niveaux de prix des matières premières (alcools, minéraux, solvants, ouate...) et du transport. Pour les consommables de bureau, l'année 2022 a également enregistré des demandes de revalorisation comprises entre 15 et 25 % du prix des articles en matière plastique fabriqués à partir de pétrole. Le papier a de même fortement augmenté (+ 50 %) du fait de l'importance des coûts de séchage dans sa fabrication. Une nouvelle baisse de la production papetière et cartonnaire française est attendue en 2023. Elle vise à aligner la production sur une demande structurellement en baisse du fait de la volonté des pouvoirs publics de réduire le suremballage et d'augmenter la numérisation des documents, du fait également de la diminution de la consommation d'imprimés et de consommables de bureau consécutive au développement du télétravail. Son effet sur les prix demeure toutefois encore incertain.

5.7. Le secteur des services aux bâtiments et à leurs occupants

Les entreprises de prestations de service de propreté et de sécurité humaine, notamment celles ayant consenti à de fortes contractions de leur marge pour obtenir d'importants marchés publics ou privés, ont été particulièrement touchées en 2022 par le relèvement du coût de la main-d'œuvre visant à compenser pour partie la baisse du pouvoir d'achat des personnes aux plus faibles revenus.

Le relèvement du SMIC a en effet conduit à la renégociation de leurs accords de branche et en leur sein, à de fréquentes extensions des augmentations, au-delà des seules personnes salariées au SMIC (pour exemple l'accord conclu dans la sécurité humaine a accordé des augmentations allant de + 5 % à + 12 % selon les postes).

Face à cette situation, l'établissement a été saisi de demandes de revalorisation des prix de ses marchés d'environ 6 %. Les marchés de l'UGAP, très massifiés, comportaient en effet des clauses qui ne permettaient que des révisions de prix limitées, révisions qui utilisaient par ailleurs, pour leur calcul, des indices publiés par l'INSEE et appliqués à date anniversaire de la conclusion desdits marchés.

5.8. Le secteur des services financiers

L'offre de financement de l'UGAP qui permet de régler, en location, les matériels que la centrale d'achat propose à la vente et ce, par l'intermédiaire d'un groupement financier, a naturellement souffert de l'augmentation très importante des taux d'intérêt en 2022, même si les impacts clients ont été maîtrisés. L'année 2023 prolonge cette tendance haussière avec un nouvel accroissement des taux directeurs, récemment décidée par la Banque centrale européenne.

5.9. Le secteur des matériels et consommables médicaux

Dans le domaine des matériels médicaux, les segments très techniques - où la valeur des biens tient plus fortement à l'investissement intellectuel placé dans leur conception qu'au prix de leurs composants - n'ont été que marginalement impactés par les hausses de prix et les indisponibilités. Leurs fabricants,

qui produisent en quantité limitée, semblent en effet avoir tenu le plus longtemps possible sur leurs stocks de composants. Toutefois, en fin d'année 2022, des demandes d'augmentations de prix variables en fonction de leurs lieux de fabrication, de leurs circuits d'approvisionnement et, éventuellement, de l'évolution de la parité € / US \$, ont été enregistrées. Quelques indisponibilités très spécifiques ont été relevées de même que des allongements des délais de livraison pouvant aller jusqu'à 300 jours, notamment dans le laboratoire et l'imagerie.

Dans le mobilier médical, au cours du premier semestre 2022, les fabricants d'équipements de soins (kinésithérapie, hygiène, matelas) ont également sollicité des hausses de prix comprises entre 5 % et 8 %. Les distributeurs d'équipements de secours (brancards, tensiomètres...) réalisés au moyen d'intrants (acier, aluminium, bois, mousses) ayant augmenté dans des proportions très diverses (de 5 à 25 %) ont demandé à l'UGAP de tenir compte de l'évolution de leurs coûts d'achat auprès de leurs fabricants. Ces demandes se sont toutefois réduites au second semestre, les fournisseurs attendant désormais les dates de révision de prix de leurs marchés pour solliciter des réexamens.

Dans le domaine des petits équipements et des consommables médicaux et scientifiques, les hausses de prix des matières premières, notamment des plastiques et des énergies, ont à l'inverse entraîné des répercussions plus importantes et immédiates de même que celles du transport routier.

Dans le domaine des petits équipements de laboratoire (microscopes, agitateurs magnétiques, pipettes de prélèvement...), l'UGAP a dû autoriser, à titre exceptionnel et temporaire, des augmentations de prix variables en fonction de la complexité des fournitures.

Dans celui des consommables médicaux et des consommables scientifiques enfin, l'établissement a été confronté à des ruptures d'offres et/ou des allongements de délais de livraison qui l'on conduit à mettre en place une boutique privative pour sécuriser les approvisionnements des établissements de recherche et d'enseignement supérieur.

En 2023, les prix des équipements et consommables médicaux devraient encore évoluer à la hausse du fait de la volonté des industriels de ne pas supporter seuls les conséquences du durcissement, par l'Union européenne, du marquage CE, de contrebalancer les effets sur les prix de la forte mutualisation des achats qui caractérise le marché français, de rattraper l'inflation et de se mettre en situation de relocaliser en Europe certaines productions dont la pandémie a montré le caractère stratégique.

La récente réception des offres de consommables scientifiques et d'équipements de base de laboratoire, en vue de leur renouvellement, confirme cette analyse avec des hausses comprises entre 5 % et 8 %.

Dans le domaine de l'équipement médical, des demandes de rattrapage de l'inflation ont été adressées à l'établissement. Celui-ci reste cependant peu impacté par les ruptures de produit mais doit faire face à des demandes d'augmentations des prix comprises entre 8 % et 25 % qui doivent être analysées au regard des évolutions des prix des intrants et de la part de chacun d'eux dans la fabrication et la distribution des produits.

6. Impacts opérationnels sur les devis/commandes

Compte tenu des difficultés persistantes d'un certain nombre d'industriels à garantir des délais de livraison et à suivre en temps réel l'évolution de leur portefeuille de commandes, l'UGAP maintient son dispositif de communication vis-à-vis de ses clients : des informations sur les délais de livraison continuent d'être retranscrites au fil de l'eau dans les documents commerciaux (devis/commandes) et relayées sur le site ugap.fr au niveau des rayons et des produits.

Lorsque les délais initialement annoncés dans la confirmation de commande font l'objet d'une révision communiquée par le fournisseur, l'information est par ailleurs relayée au niveau de l'espace client sur ugap.fr.

Au final, si les dérèglements consécutifs à la reprise des économies après la pandémie semblent se réduire, ceux nés de la guerre en Ukraine devraient demeurer relativement présents en 2023 quand bien même les circuits d'approvisionnement se réorganisent.

L'évolution de la situation géopolitique constituera donc, en Europe, un élément très sensible, au même titre que l'ampleur de la reprise de la demande et de l'offre en Chine. Enfin, le sentiment d'accroissement et d'accélération du dérèglement climatique devrait également conduire les industriels à recomposer leurs offres, notamment en Europe.

D'un point de vue macro-économique, la croissance mondiale devrait, selon le FMI, ralentir, passant de 3,4 % en 2022 à 2,9 % en 2023, et peut-être remonter à 3,0 % en 2024. Enfin, l'inflation mondiale devrait décliner de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024.

Dans ce contexte, l'UGAP s'attachera, comme elle le fait depuis quelques mois déjà, à concilier au mieux les règles de la commande publique avec la nécessité de sécuriser les industriels conduits à s'engager dans un environnement économique qui demeure instable et ne leur offre qu'une visibilité réduite.

Elle continuera également à surveiller les évolutions des intrants de fabrication des titulaires de ses marchés, de manière à pouvoir leur apporter une saine contradiction dans l'instruction des demandes de réévaluation de prix qu'ils pourraient être conduits à solliciter en cours d'exécution, mais également pour soutenir les décisions qu'elle pourrait prendre de ne pas renouveler des ajustements préalablement accordés à titre temporaire.